

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 205**6 février 2002****SOMMAIRE**

Bestwater International A.G., Luxembourg	9832	Ocean Invest Holding S.A., Luxembourg	9821
Bestwater International A.G., Luxembourg	9834	(L') Olivaie S.A., Luxembourg	9804
Calux Holding S.A., Luxembourg	9835	Oojob, S.à r.l.	9825
Cegelec S.A., Luxembourg	9796	Ordos S.A., Luxembourg	9825
Germany Telecommunication 1, S.à r.l., Luxembourg	9797	Otto Financière Lux, S.à r.l., Luxembourg	9796
Germany Telecommunication 1, S.à r.l., Luxembourg	9803	Ottofort Holding S.A., Luxembourg	9822
Librairie Prince Henri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	9803	Ottofort Holding S.A., Luxembourg	9822
Longo Maï Holding S.A., Luxembourg	9804	P.L.I. Luxembourg (Premier Link International Luxembourg) S.A., Windhof	9823
Lortep Lux S.A., Luxembourg	9804	P.L.I. Luxembourg (Premier Link International Luxembourg) S.A., Windhof	9823
Lousseau Holding S.A., Luxembourg	9808	P.T.C., Pétange Trading Company S.A., Pétange ..	9828
Lubelim S.A.H., Luxembourg	9805	Peinture Colibri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9826
Luxgrill S.A., Luxembourg	9808	Perpignan Invest S.A.H., Luxembourg	9826
Luxlogistic & Transport S.A., Mondorf-les-Bains ..	9811	Portucel International Trading S.A., Luxembourg ..	9826
Luxmaritim S.A.H., Luxembourg	9811	Power Interactive Multimedia S.A., Luxembourg ..	9812
Luxor Holdings, S.à r.l., Luxembourg	9811	Prisme Concept S.A., Differdange	9820
Luxor Holdings, S.à r.l., Luxembourg	9811	Privilège S.A., Luxembourg	9824
M.K. Finance S.A., Lintgen	9837	Querido S.A., Luxembourg	9826
M.K. Finance S.A., Lintgen	9838	Reig Global Management S.A., Luxembourg	9827
Madafinance Holding S.A., Luxembourg	9805	Revesta S.A.H., Luxembourg	9827
Madafinance Holding S.A., Luxembourg	9807	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg ..	9821
Magic Sound, S.à r.l., Differdange	9804	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg ..	9821
Manfid International Holding S.A., Luxembourg ..	9812	Riverside Finance S.A., Luxembourg	9828
Manfid International Holding S.A., Luxembourg ..	9812	Romane S.A., Luxembourg	9839
Marfinco S.A., Luxembourg	9809	Royal & SunAlliance Global Investment Portfolio, Sicav, Luxembourg	9829
Marfinco S.A., Luxembourg	9810	Royal & SunAlliance Institutional Management Portfolio, Sicav, Luxembourg	9838
Marvan S.A., Remich	9813	Royal & SunAlliance Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	9825
Marvan S.A., Remich	9813	Royalty Participations S.A., Luxembourg	9822
Mediaventures Holdings S.A., Luxembourg	9812	Sakkara Holding S.A., Luxembourg	9827
Mika International S.A., Luxembourg	9814	Sasch I.P. S.A., Luxembourg	9839
Mika International S.A., Luxembourg	9814	Schmitz Habitation, S.à r.l., Differdange	9839
Milano S.A., Luxembourg	9808	SISEG, Société Internationale de Service et de Gestion, S.à r.l., Luxembourg	9839
Mohno Pumpen S.A., Luxembourg	9824	SISEG, Société Internationale de Service et de Gestion, S.à r.l., Luxembourg	9840
Momentum Holding S.A.	9824	Therasan Holdinggesellschaft A.G., Luxembourg ..	9794
NHS Investments S.A., Luxembourg	9815	XL (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	9829
NHS Investments S.A., Luxembourg	9815	XL (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	9831
NHS Luxembourg S.A., Luxembourg	9815		
Nordea Life & Pensions S.A., Luxembourg	9816		
Nordea Life & Pensions S.A., Luxembourg	9820		
Nova Star Holding S.A., Luxembourg	9813		
Oblinvest S.A., Luxembourg	9814		
Ocean Invest Holding S.A., Luxembourg	9821		

THERASAN HOLDINGGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 2A, place de Paris.

STATUTEN

Im Jahr neunzehnhundertneunundneunzig, am Sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jos Elvinger, im Amtssitze in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Romain Lutgen, Rechtsanwalt, wohnhaft L-3504 Dudelange, 57, rue Pierre Krier,
2. Herr Giovanni Perissinotto, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

Dieselben haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Statuten einer anonymen Holdinggesellschaft wie folgt zu verfassen:

Art. 1. Die Gesellschaft soll eine luxemburgische Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft sein. Sie trägt die Bezeichnung THERASAN HOLDINGGESELLSCHAFT.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg nach einem beliebigen Ort verlegt werden.

Falls durch politische Ereignisse oder höhere Gewalt die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Sitz der Gesellschaft provisorisch in ein anderes Land verlegen. Sobald es die Umstände erlauben, muss er eine Generalversammlung einberufen, die gemäss den gesetzlichen Bestimmungen zu beschliessen hat, ob die vorgenommene Sitzverlegung endgültig ist, oder ob der Sitz wieder nach Luxemburg zurückverlegt wird. Während der provisorischen Verlegung behält die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität und bleibt der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft besteht im Erwerb, in der Verwaltung und Verwertung von Beteiligungen irgendwelcher Art an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie im Erwerb von jeglichen Wertpapieren, sei es durch Kauf, Zeichnung oder sonstwie. Sie kann sich auf jede andere Art und Weise an der Errichtung, an der Entwicklung oder der Aufsicht jeglicher Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen und denselben jeglichen Beistand leisten, dies alles im Rahmen der durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften gezogenen Grenzen.

Der Wertpapierbestand der Gesellschaft kann inländische und ausländische Wertpapiere aus öffentlicher Hand (fonds publics) beinhalten.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung und Verwertung von Patenten und die Erteilung von Lizenzen auf diesen Patenten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und Darlehen an Unternehmen gewähren, an denen die Darlehnsgeberin massgeblich beteiligt ist.

Die Gesellschaft wird keine industrielle Tätigkeit entfalten, keine dem Publikum zugängliche Geschäftsstelle unterhalten und ihre Geschäftstätigkeit im Rahmen des Gesetzes vom einunddreissigsten Juli neunzehnhundertneunundzwanzig halten.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt 31.000,- Euro eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien zu je 100 (hundert) Euro.

Die Aktien werden wie folgt gezeichnet:

Herr Romain Lutgen, vorgeannt	309 Aktien
Herr Giovanni Perissinotto, vorgeannt	1 Aktie
Total:	310 Aktien

Das Aktienkapital wurde voll eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 31.000,- Euro zur Verfügung steht, wie dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 6. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung ernannt. Ihre Amtsdauer beträgt sechs Jahre. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen Sekretär bestimmen. Er tritt auf Einberufung seines Vorsitzenden an dem in der Einberufung festgelegtem Ort zusammen.

Der Verwaltungsrat kann nur beraten und beschliessen, wenn alle Mitglieder anwesend oder vertreten sind, wobei die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern schriftlich, fernschriftlich oder durch Fernkopierer statthaft ist

Art. 8. Die Beschlüsse der Verwaltung werden mehrheitlich gefasst. Abschriften und Auszüge aus dem Protokollregister müssen vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sein.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann unter Berücksichtigung von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915, einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, die weitesten Vollmachten zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift jeder Person, welche gemäss vorgehendem Artikel ermächtigt worden ist, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt eineng oder mehreren Kommissaren, die nicht Aktionäre zu sein brauchen und die von der Generalversammlung ernannt werden. Ihre Amtsdauer beträgt sechs Jahre.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 1999.

Art. 14. Die rechtmässig zusammengetretene Generalversammlung stellt die Gesamtheit der Aktionäre dar. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und zu ratifizieren, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Art. 15. Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am ersten Freitag des Monats Oktober um 14.00 Uhr, erstmalig im Jahre 2002 in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Die Generalversammlungen, sogar die jährliche Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden, jedesmal wenn aussergewöhnliche Umstände auftreten, welche der Verwaltungsrat genau wie den Einberufungsort souverän bestimmt.

Art. 16. Vorbehaltlich der durch das Gesetz vorgesehenen Einschränkungen gibt jede Aktie Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär hat das Recht allen Generalversammlungen beizuwohnen und kann sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat setzt die Teilnahme Bedingungen an den Generalversammlungen fest.

Art. 17. Sind alle Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten un erklären sie von der ihnen vorgelegten Tagesordnung Kenntnis zu haben, so kann auf eine formliche Einberufung verzichtet werden.

Art. 18. Jedes Jahr erstellt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung.

Vor der jährlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte den Kommissaren oder dem einzelnen Kommissar vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Fünf Prozent des Nettogewinnes ist in die gesetzliche Rücklage einzustellen, bis diese zehn Prozent des gezeichneten Kapitals erreicht.

Art. 20. Die Generalversammlung kann jederzeit die Auflösung der Gesellschaft beschließen.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig oder durch Ablauf der vorgesehenen Dauer zur Auflösung, so wird deren Liquidierung einem oder mehreren Liquidatoren übertragen. Zu Liquidatoren können sowohl physische wie auch juristische Personen ernannt werden. Deren Bestellung sowie auch die Festsetzung ihrer Bezüge und Befugnisse erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die einschlägigen Gesetzesbestimmungen für Handelsgesellschaften und Holdinggesellschaften des Luxemburger Rechts.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslage, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenüber Gründung erwachsen auf 65.000,- LUF.

Generalversammlung

Alsdann treten die erschienenen Gründer zu einer ersten ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, die sie als gehörig berufen bekennen und fassen folgende Beschlüsse:

I. Es werden drei Verwaltungsratsmitglieder und ein Kommissar eingesetzt;

Es werden berufen:

Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates:

- 1) Herr Romain Lutgen, wohnhaft in L-3504 Dudelange, 57, rue Pierre Krier;
- 2) Herr Job Lemmer, wohnhaft in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue;
- 3) Herr Francisco Guerra, wohnhaft in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

II. Es wird zum Kommissar bestellt:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURAUDIT, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg, 16, allée Marconi;

Sitz der Gesellschaft ist in L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Lutgen, G. Perissinotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 130S, fol. 33, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 30. August 2001.

J. Elvinger.

(55564/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

**OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. OTTO LUXINVEST, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe.

Im Jahre zweitausendundeins, am elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

OTTO GLOBAL INVEST, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach luxemburger Recht, mit Sitz in 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Monika Novak-Stief, Doktor der Rechte, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist Alleingesellschafter der OTTO LUXINVEST, S.à r.l. (die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gegründet nach luxemburger Recht am 27. Juni 2001, aufgrund einer von Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Hesperingen (Luxemburg) errichteten Urkunde, in Vertretung von dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, welche im Handelsregister und im Mémorial C noch nicht veröffentlicht ist.

Die erschienene Gesellschafterin, vertreten wie oben angeführt, ersucht den amtierenden Notar wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die einzige Gesellschafterin beschließt, die Bezeichnung der Gesellschaft OTTO LUXINVEST, S.à r.l. in OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Entsprechend dem ersten Beschluß beschließt die einzige Gesellschafterin, Artikel 1 letzter Satz der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung OTTO FINANCIERE LUX, S.à r.l.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat diese mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet. M. Novak-Stief, J.-J. Wagner.

Einregistriert in Esch an der Alzette, am 16 juillet 2001, Band 861, Blatt 21, Feld 3. –Erhalten 500 Franken.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 14. August 2001.

J.-J. Wagner.

(55859/239/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

**CEGELEC S.A., Société Anonyme,
(anc. ALSTOM LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 53.493.

L'an deux mille et un, le dix août.

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALSTOM LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.493, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 mars 1996, numéro 141. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 31 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 1996 numéro 332, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 avril 1997 numéro 198, en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juin 1997 numéro 277, en date du 30 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 mai 1998 numéro 328, en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et As-

sociations du 22 avril 1999 numéro 281 et en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2001 numéro 402.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, qui nomme Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de ALSTOM LUXEMBOURG S.A. en CEGELEC S.A., avec effet immédiat

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de ALSTOM LUXEMBOURG S.A. en CEGELEC S.A. avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CEGELEC S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 130S, fol. 99, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

J. Elvinger.

(55624/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

GERMANY TELECOMMUNICATION 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital : EUR 1,138,450.00.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.078.

In the year two thousand one on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

- BAEP EUROPE II, L.P, having its registered office at 231, South La Salle Street, Chicago, IL, USA.

- TORONTO DOMINION BANK (LONDON), Triton Court, 14/10 Finsbury Square, London EC2A IDB.

- RANDOLPH STREET PARTNERS III, 200 East Randolph Drive, Chicago, IL 60601

- ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICES OVERSEAS HOLDINGS, Abbey House, Baker Street, London NW1 6XL.

All here represented by Ms Delphine Tempé, attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of four powers of attorney each given on 30th August 2001 and on 31st August 2001.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of GERMANY TELECOMMUNICATION 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 10th March 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 516 of 19 July 2000, amended by deed of the undersigned notary on 27th July 2001, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

- that the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by contribution in cash by the issue of 35,220 new shares of which 34,489 shall be Class A Ordinary Shares and 731 shall be Class B Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 25

per share, as well as the contribution of an issue premium of EUR 55.84504018 in order to bring the actual share capital of the Company from EUR 1,138,450.00 up to EUR 2,018,950.00;

2. Modify Article 6 of the Articles of Association and adopt the Amended and Restated Articles of Association.
 - that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by eight hundred eighty thousand five hundred Euro (EUR 880,500.00) to bring it from its present amount of one million one hundred thirty-eight thousand four hundred fifty Euro (EUR 1,138,450.00) to two million eighteen thousand nine hundred fifty Euro (EUR 2,018,950.00) by the issuance of thirty-five thousand two hundred twenty (35,220) new shares of which thirty-four thousand four hundred eighty-nine (34,489) class A Ordinary Shares and seven hundred thirty-one (731) class B Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, having the same rights and obligations as the existing shares, as well as the contribution of an issue premium of fifty-five Euro point eighty four million five hundred four thousand eighteen (EUR 55.84504018).

Second resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders in the following proportion

Subscription - Payment

Thereupon:

A) BAEP EUROPE II, L.P, having its registered office in L.P, 231, South LaSalle Street, Chicago, IL, USA, here represented by Ms Delphine Tempé prenamed, by virtue of a proxy given on 31st August 2001, declares to subscribe to twenty-eight thousand and three hundred eighty-seven (28,387) new class A shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of seven hundred nine thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 709,675) as well as an issue premium of EUR 19.09938809 to be contributed to the issue premium account.

B) TORONTO DOMINION BANK (LONDON), having its registered office in Triton Court, 14/10 Finsbury Square, London EC2A 1DB, here represented by Ms Delphine Tempé prenamed, by virtue of a proxy given on 30th August 2001, declares to subscribe to three thousand five hundred forty (3,540) new class A shares and seven hundred thirty-one (731) new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of one hundred six thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 106,775) as well as an issue premium of EUR 7.979038668 to be contributed to the issue premium account.

C) RANDOLPH STREET PARTNERS III, having its registered office in 200 East Randolph Drive, Chicago, IL 60601, here represented by Ms Delphine Tempé prenamed, by virtue of a proxy given on 31st August 2001, declares to subscribe to one hundred sixty-three (163) new class A shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of four thousand and seventy-five Euro (EUR 4,075) as well as an issue premium of EUR 6.450102766 to be contributed to the issue premium account.

D) ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICES OVERSEAS HOLDINGS having its registered office in Abbey House, Baker Street, London NW1 6XL, here represented by Ms Delphine Tempé prenamed, by virtue of a proxy given on 31st August 20, declares to subscribe to two thousand three hundred ninety-nine (2,399) new class A shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of fifty-nine thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 59,975) as well as an issue premium of EUR 22.31651066 to be contributed to the issue premium account.

The amount of eight hundred eighty thousand and five hundred Euro (share capital) and EUR 55.84504018 (share premium), or the amount of EUR 880,555.84504018 is at the disposal of the company;

Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

The appearing shareholders resolve to approve the subscriptions and payment of the shares as described hereabove and to allot the shares as indicated hereabove.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the appearing shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The subscribed capital of the Company is fixed at two million eighteen thousand nine hundred fifty Euro (EUR 2,018,950.00) represented by shares, consisting of the following:

(a) eighty thousand and seven hundred fifty-eight (80,758) ordinary shares (designated hereby as the «Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) per share, out of which seventy-eight thousand four hundred twenty-seven (78,427) are class A Ordinary Shares and two thousand three hundred thirty-one (2,331) are Class B Ordinary Shares;

(b) issue premium amount of EUR 110.36504018

Ordinary Shares of the Company, of any class or classes (and of any series of a class) hereafter authorized, may be issued by the Company from time to time pursuant to a resolution of the Shareholders of the Company for such consideration permitted by Law as may be fixed from time to time by the Shareholders of the Company (provided that such consideration shall be at least 25.00 EUR per share).

All Shares shall vote together, and except as may be required by law, the holders of any separate class or series of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

No Distribution (as defined below) shall be made on any class of Shares (or series thereof) unless the rights of all classes of Shares (and series thereof) specified herein are observed. Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares shall be treated on a parity. Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares shall differ only with respect to the voting rights attaching thereto and shall be *pari passu* in all other respects.

The designations of the classes of Ordinary Shares of the Company, the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions of the classes of Ordinary Shares of the Company and of the series of the classes of such Ordinary Shares, are as follows:

Division A.. Class Ordinary Shares

PART I

This Part I hereby designates the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable to all Class A Ordinary Shares unless otherwise provided for or as set forth and designated in Part II of this Division A of Article 6.

All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. The shares of every series of Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

1. Distributions. Holders of the Class A Ordinary Shares, will be entitled to receive all distributions made, when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law. Any such amounts distributable to the holders of any series of the Class A Ordinary Shares will be distributed on a parity, share for share, except as provided in Part II of this Division A of Article 6.

2. Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

3. Liquidation Rights. In the event of any voluntary or involuntary liquidation, dissolution or winding-up of the Company (a «Liquidation»), after payment of all debts and liabilities of the Company, a holder of any series of Class A Ordinary Shares will be entitled to receive that portion of such remaining assets to which such holder would have been entitled under Part II of this Division A if such Liquidation had been a Distribution (as defined below) by the Company. Any such amounts distributable to the holders of any series of the Class A Ordinary Shares will be distributed on a parity, share for share, except as provided in Part II of this Division A of Article 6. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation, dissolution or winding-up of the Company within the meaning of this paragraph 3, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding-up of the Company.

4. Redemption; Convertibility; Assessability. Class A Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption, will not be convertible into any other Shares and will be non-assessable (i.e., require no more contribution of capital in respect thereof).

PART II

This Part II hereby designates those preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable especially to the respective series of Class A Ordinary Shares.

A.

There is hereby designated the number of shares, the special rights, qualifications, limitations and other restrictions applicable to the Class A Ordinary Shares, as follows:

(i) The number of shares constituting the Class A Ordinary Shares is hereby fixed at 78,427 (seventy-eight thousand four hundred twenty-seven); and

(ii) The holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to participate in all distributions by the Company, whether in the form of dividends, return of capital payments, liquidation (full or partial) payments or otherwise («Distributions»), with respect to the Class A Ordinary Shares shall be on a parity with all other Shares on a share for share basis. Distributions shall be calculated on the basis of the Ordinary Price in all circumstances such that the amount payable to any holder of Class A Ordinary Shares shall be equal to the product of (A) the amount of the Distribution times (B) the quotient of the Ordinary Price of the Class A Ordinary Shares held by such holder divided by the Ordinary Price of all Shares.

Division B. Class B Ordinary Shares

This Part I hereby designates the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable to all Class B Ordinary Shares unless otherwise provided for or as set forth and designated in Part II of this Division B of Article 6.

All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. The shares of every series of Class B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

1. Distributions. Holders of the Class B Ordinary Shares, will be entitled to receive all distributions made, when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law. Any such amounts distributable to the holders of any series of the Class B Ordinary Shares will be distributed on a parity, share for share, except as provided in Part II of this Division B of Article 6.

2. Voting Rights. To the extent allowed under Luxembourg law, and in accordance with a Shareholders' Agreement as amended from time to time, the holders of Class B Ordinary Shares do waive their voting rights to which they are entitled at general or extraordinary meetings of the Shareholders and hereby give power of attorney to any of the holder of Class A Shares which they shall designate to vote on their behalf in its sole and absolute discretion free from any fiduciary duty to the holder of such Class B Ordinary Shares.

3. Liquidation Rights. In the event of a Liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, a holder of any series of Class B Ordinary Shares will be entitled to receive that portion of such remaining assets to which such holder would have been entitled under Part II of this Division B if such Liquidation had been a Distribution (as defined below) by the Company. Any such amounts distributable to the holders of any series of the Class B Ordinary Shares will be distributed on a parity, share for share, except as provided in Part II of this Division B of Article 6. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation, dissolution or winding-up of the Company within the meaning of this paragraph 3, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding-up of the Company.

4. Redemption; Convertibility; Assessability. Class B Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption, will not be convertible into any other Shares and will be non-assessable.

This Part II hereby designates those preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable especially to the respective series of Class B Ordinary Shares.

A.

There is hereby designated the number of shares, the special rights, qualifications, limitations and other restrictions applicable to the Class B Ordinary Shares, as follows:

(i) The number of shares constituting the Class B Ordinary Shares is hereby fixed at 2,331 (two thousand three hundred thirty-one); and

(ii) The holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to participate in all Distributions by the Company with respect to the Class B Ordinary Shares shall be on a parity with all other Shares on a share for share basis. Distributions shall be calculated on the basis of the Ordinary Price in all circumstances such that the amount payable to any holder of Class B Ordinary Shares shall be equal to the product of (A) the amount of the Distribution times (B) the quotient of the Ordinary Price of the Class B Ordinary Shares held by such holder divided by the Ordinary Price of all Shares.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the amount of 880,555.84504018 EUR is valued at 35,521,535 LUF.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- BAEP EUROPE II, L.P, ayant son siège social à 231, South LaSalle Street, Chicago, IL, USA.
- TORONTO DOMINION BANK (LONDON) Triton Court, 14/10 Finsbury Square, London EC2A 1DB.
- RANDOLPH STREET PARTNERS III, ayant son siège social à 200 East Randolph Drive, Chicago, IL 60601;
- ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICES OVERSEAS HOLDINGS, ayant son siège social à Abbey House, Baker Street, London NW1 6XL.

Tous ici représentée par M^e Delphine Tempé, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations datées du 30 août 2001 et du 31 août 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société GERMANY TELECOMMUNICATION 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 mars 2000, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 19 juillet 2000, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2001, non encore publiée;

- que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de 35.220 nouvelles parts dont 34.489 seront des parts ordinaires de classe A et 731 seront des parts ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale de EUR 25 par part, ainsi que la contribution d'une prime d'émission de EUR 55,84504018 afin d'augmenter le capital social actuel de la Société de EUR 1.138.450,00 à EUR 2.018.950,00

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société et adoption d'une version coordonnée des statuts.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent quatre-vingt mille cinq cents euros (EUR 880.500,00) pour porter son montant actuel de un million trois cent trente-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.138.450,00) à deux millions dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.018.950,00) par l'émission de trente-cinq mille deux cent vingt (35.220) parts sociales nouvelles représentées par trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-neuf (34.489) parts ordinaires de la classe A et sept cent trente et une parts (731) ordinaires de la classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ainsi que la contribution d'une prime d'émission de cinquante-cinq euros virgule quatre-vingt-quatre millions cinq cent quatre mille dix huit (EUR 55,84504018).

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société dans les proportions suivantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

A) BAEP EUROPE II, L.P, dont le siège social est établi à 231, South LaSalle Street, Chicago, IL, USA, ici représentée par M^e Delphine Tempé prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2001, laquelle déclare souscrire vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (28.387) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de sept cent neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 709.675) ainsi qu'une prime d'émission de EUR 19,09938809 à contribuer sur le compte prime d'émission.

B) TORONTO DOMINION BANK (LONDON), dont le siège social est établi à Triton Court, 14/10 Finsbury Square, London EC2A 1DB, ici représentée par M^e Delphine Tempé prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 août 2001, laquelle déclare souscrire 3.540 (trois mille cinq cent quarante) parts nouvelles de la classe A et sept cent trente et une (731) parts nouvelles de la classe B et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de cent six mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 106.775), ainsi qu'une prime d'émission de EUR 7,979038668 à contribuer sur le compte prime d'émission.

C) RANDOLPH STREET PARTNERS II, dont le siège social est établi à 200 East Randolph Drive, Chicago, IL 60601, ici représentée par M^e Delphine Tempé prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2001, laquelle déclare souscrire cent soixante-trois (163) parts nouvelles de la classe A et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de quatre mille soixante-quinze euros (EUR 4.075), ainsi qu'une prime d'émission de EUR 6,450102766 à contribuer sur le compte prime d'émission.

D) ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICES OVERSEAS HOLDING, dont le siège social est établi à Abbey House, Baker Street, London NW1 6XL, ici représentée par M^e Delphine Tempé prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2001, laquelle déclare souscrire deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (2.399) actions nouvelles de la classe A et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de EUR cinquante-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 59.975), ainsi qu'une prime d'émission de EUR 22,31651066 à contribuer sur le compte prime d'émission.

Le montant de EUR 880.555,84504018 se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été rapportée au notaire instrumentant.

Les associés comparant décident d'approuver les souscriptions et le paiement des parts tel que décrit ci-dessus et d'allouer les parts comme indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article six des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à deux millions dix-huit mille neuf cent cinquante Euro (EUR 2.018.950,00) représenté par:
 (a) Quatre-vingt mille sept cent cinquante-huit (80.758) parts ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, représentées par soixante dix-huit mille quatre cent vingt-sept (78.427) parts ordinaires de la classe A et deux mille trois cent trente et une (2.331) parts ordinaires de la classe B;
 (b) Prime d'émission d'un montant de EUR 110,36504018.

Les Parts Sociales Ordinaires de la Société, faisant parties d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (et d'autres séries de la catégorie), ci-après autorisées, peuvent être émises par la Société de temps à autre en vertu d'une décision des Associés de la Société, moyennant paiement tel qu'autorisé par la Loi, lequel peut être fixé de temps à autre par les Associés de la Société (à condition que le paiement soit d'au moins 25 EUR par Part Sociale).

Le vote portant sur les Parts Sociales doit se faire en commun, et à l'exception des cas prévus par la loi, les détenteurs de Parts Sociales de classes ou de séries de Parts Sociales séparées ne seront pas en droit de voter séparément.

Aucune Distribution (ainsi définie ci-dessous) ne sera effectuée sur ces classes de Parts Sociales (ou séries de Parts Sociales) à moins que les droits de toutes les classes de Parts Sociales (et séries de Parts Sociales) ne soient observés.

Les Parts Sociales Ordinaires de classe A et les Parts Sociales Ordinaires de classe B devront être traitées de façon identique. Les Parts Sociales Ordinaires de classe A et les Parts Sociales Ordinaires de classe B pourront seulement être traités différemment en ce qui concerne leur droit de vote y attaché et seront considérées être pari passu dans tous les autres cas.

Les désignations des classes des Parts Sociales Ordinaires de la Société, les droits de vote, de préférence et droits y relatifs, les droits de participation, optionnels ou autres droits, et les qualifications, limitations, restrictions des classes de Parts Sociales Ordinaires de la Société et les séries de telles Parts Sociales Ordinaires, sont les suivants:

Division A. Parts Sociales Ordinaires de catégorie A

Partie I.

Cette première partie définit les droits de vote, les droits de préférence ainsi que les droits y relatifs participatifs, optionnels ou autres, ainsi que les qualifications, les limites ou restrictions applicables à toutes Parts Sociales Ordinaires de catégorie A, sauf disposition contraire ou hormis les cas envisagés dans la Partie II de cette Division A de l'article 6.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires de catégorie A seront en tous points identiques. Les Parts Sociales comprises dans chaque série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie A participeront proportionnellement au versement des dividendes ainsi qu'à la distribution de tous autres actifs, par voie autre que celle par dividendes. Toutes Parts Sociales Ordinaires de catégorie A achetées ou acquises d'une autre façon par la Société seront annihilées et auront pour effet de réduire le nombre de Parts Sociales Ordinaires de catégorie A.

1. Répartition des bénéfices. Les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de catégorie A seront habilités à percevoir toute distribution issue des fonds légalement affectés à cet effet, lorsque et dans la mesure où l'assemblée en aura décidé ainsi, conformément à la loi applicable. Toutes les sommes ainsi distribuables aux porteurs de toute série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie A seront répartis au pair, Part Sociale par Part Sociale, excepté les cas envisagés dans la partie II de la présente Division A de l'article 6.

2. Droits de vote. Chaque Part Sociale Ordinaire de catégorie A habilitera son porteur à émettre un vote en toutes matières sur lesquelles les Associés sont habilités à voter.

3. Droits de liquidation. En cas de liquidation volontaire ou involontaire, de dissolution ou liquidation de la Société et après apurement de toutes les dettes et obligations financières de la Société, le porteur de toute série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie A sera habilité à percevoir une quotité des actifs restants à laquelle ce porteur aurait pu prétendre aux termes de la Partie II de la présente Division A, dans l'hypothèse où la liquidation aurait eu lieu par le biais d'une distribution de la Société, tel que définie ci-dessus. Tous montants ainsi distribuables aux porteurs de toute série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie A seront répartis au pair, Part Sociale par Part Sociale, à l'exception des cas envisagés dans la partie II de la présente Division de l'article 6. Ni la fusion, ni le regroupement de la Société avec ou au sein d'autre(s) entité(s), ni la cession, le transfert, la mise en gage, la location ou l'échange (en contrepartie de numéraire, de gages ou toute autre considération) de tout ou partie des actifs de la Société ne seront réputés être équivalents à une liquidation, dissolution ou cessation de la Société au sens du présent paragraphe 3, à moins qu'une telle fusion, consolidation, cession, transfert mise en location ou échange ne s'opère en connexion avec une procédure de liquidation ou revête le caractère volontaire d'une liquidation, dissolution ou cessation complète de la Société.

4. Rachat; conversion; Libération. Les Parts Sociales Ordinaires de catégorie A ne seront pas sujettes à des rachats obligatoires, ne seront pas convertibles en d'autres Parts Sociales et seront entièrement libérées.

Partie II.

La deuxième partie définit les droits de vote et les droits y relatifs participatifs, optionnels ou autres droits spécifiques ainsi que les qualifications, les limites ou restrictions applicables expressément à toutes Parts Sociales Ordinaires de catégorie A.

A. Parts Sociales Ordinaires de catégorie A

Il est défini le nombre de Parts Sociales, les droits spécifiques, les qualifications, les limites et toute autre restriction applicables aux Parts Sociales Ordinaires de classe A comme suit:

(i) le nombre de Parts Sociales constituant les Parts Sociales de catégorie A est actuellement fixé à 78.427 (soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-sept) et

(ii) les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de classe A auront droit de participer à toutes Distributions de la Société, que ce soit sous la forme de dividendes, de retour sur investissement, de paiements (partiels ou totaux) résultant de la liquidation ou autrement («Distributions») paritairement entre les Parts Sociales Ordinaires de la Classe A et les autres Parts Sociales sur base d'une Part Sociale pour une Part Sociale de sorte que le montant payable à tout porteur de Parts Sociales Ordinaires de la Classe A soit égal au produit (A) du montant des Distributions accordées (B) par le Prix Ordinaire des Parts Sociales ordinaires de Classe A détenues par un tel porteur divisé par le Prix Ordinaire de toutes les Parts Sociales.

Division B. Parts Sociales de catégorie B

Partie I.

Cette première partie définit les droits de vote, les droits de préférence ainsi que les droits y relatifs participatifs, optionnels ou autres, ainsi que les qualifications, les limites ou restrictions applicables à toutes Parts Sociales Ordinaires de catégorie B, sauf disposition contraire ou hormis les cas envisagés dans la Partie II de cette Division B de l'article 6.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires de catégorie B seront en tous points identiques. Les Parts Sociales comprises dans chaque série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie B participeront proportionnellement au versement des dividendes ainsi qu'à la distribution de tous autres actifs, par voie autre que celle par dividendes. Toutes Parts Sociales Ordinaires de catégorie B achetées ou acquises d'une autre façon par la Société seront annihilées et auront pour effet de réduire le nombre de Parts Sociales Ordinaires de catégorie B.

1. Répartition des bénéfices. Les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de catégorie B seront habilités à percevoir toute distribution issue des fonds légalement affectés à cet effet, lorsque et dans la mesure où l'assemblée en aura décidé ainsi, conformément à la loi applicable. Toutes les sommes ainsi distribuables aux porteurs de toute série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie B seront répartis au pair, Part Sociale par Part Sociale, excepté les cas envisagés dans la partie II de la présente Division B de l'article 6.

2. Droits de vote. Chaque Part Sociale Ordinaire de catégorie B habilitera son porteur à émettre un vote en toutes matières sur lesquelles les Associés sont habilités à voter.

3. Droits de liquidation. En cas de liquidation volontaire ou involontaire, de dissolution ou liquidation de la Société et après apurement de toutes les dettes et obligations financières de la Société, le porteur de toute série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie B sera habilité à percevoir une quotité des actifs restants à laquelle ce porteur aurait pu prétendre aux termes de la Partie II de la présente Division B, dans l'hypothèse où la liquidation aurait eu lieu par le biais d'une distribution de la Société, tel que définie ci-dessus. Tous montants ainsi distribuables aux porteurs de toute série de Parts Sociales Ordinaires de catégorie B seront répartis au pair, Part Sociale par Part Sociale, à l'exception des cas envisagés dans la partie II de la présente Division de l'article 6. Ni la fusion, ni le regroupement de la Société avec ou au sein d'autre (s) entité (s), ni la cession, le transfert, la mise en gage, la location ou l'échange (en contrepartie de numéraire, de gages ou toute autre considération) de tout ou partie des actifs de la Société ne seront réputés être équivalents à une liquidation, dissolution ou cessation de la Société au sens du présent paragraphe 3, à moins qu'une telle fusion, consolidation, cession, transfert mise en location ou échange ne s'opère en connexion avec une procédure de liquidation ou revête le caractère volontaire d'une liquidation, dissolution ou cessation complète de la Société.

4. Rachat; conversion; Libération. Les Parts Sociales Ordinaires de catégorie B ne seront pas sujettes à des rachats obligatoires, ne seront pas convertibles en d'autres Parts Sociales et seront entièrement libérées.

Partie II.

La deuxième partie définit les droits de vote et les droits y relatifs participatifs, optionnels ou autres droits spécifiques ainsi que les qualifications, les limites ou restrictions applicables expressément à toutes Parts Sociales Ordinaires de catégorie A.

A. Parts Sociales Ordinaires de catégorie B

Il est défini le nombre de Parts Sociales, les droits spécifiques, les qualifications, les limites et toute autre restriction applicable aux Parts Sociales Ordinaires de classe B comme suit:

(i) le nombre de Parts Sociales constituant les Parts Sociales de catégorie B est actuellement fixé à 2.331 (deux mille trois cent trente et un); et

(ii) les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de classe B auront droit de participer à toutes les distributions de la Société paritairement entre les Parts Sociales Ordinaires de la Classe B et les autres Parts Sociales sur base d'une Part Sociale pour une Part Sociale. Les Distributions seront calculées en toutes circonstances sur base du Prix Ordinaire de sorte que le montant payable à tout porteur de Parts Sociales Ordinaires de la Classe B soit égal au produit (A) du montant des Distributions accordées (B) par le Prix Ordinaire des Parts Sociales Ordinaires de Classe B détenues par un tel porteur divisé par le Prix Ordinaire de toutes les Parts Sociales.

Les distributions doivent être calculées sur base du prix de la Part Sociale en toute circonstance.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de 880.555,84504018 EUR est évaluée à 35.521.535 LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Tempé, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 131S, fol. 44, case 2. – Reçu 355.215 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60156/220/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

GERMANY TELECOMMUNICATION 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60157/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LIBRAIRIE PRINCE HENRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 67, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.274.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 321, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2001.

LIBR. PRINCE HENRI, S.à r.l.

(60196/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

L'OLIVAIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2001

- La démission de Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani de leur poste d'administrateurs est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement, Monsieur Remy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président, Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg, et Monsieur Piere Agazzini, administrateur de sociétés, demeurant à Fentange.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

- La démission de Monsieur Adrien Schaus de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes en son remplacement la FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

L'OLIVAIE, S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60197/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LONGO MAÏ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.200.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels soit de Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants, Madame Sylvie Allen-Petit et Monsieur Robert Zahlen ainsi que du commissaire aux comptes ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60198/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LORTEP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.900.

Le commissaire aux comptes de la société LORTEP LUX S.A., ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. a remis sa démission avec effet au 1^{er} janvier 2000.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60199/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MAGIC SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 173, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.164.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 321, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 25 septembre 2001.

MAGIC SOUND, S.à r.l.

(60209/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.799.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social de sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 22 février 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 100.000.000,- est converti en EUR 2.478.935,25.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 22 février 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 2.478.935,25 à un montant de EUR 2.500.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 21.064,75 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 2.500.000,-, représenté par 100.000 actions réparties en 96.000 actions A et 4.000 actions B d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour LUBELIM S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60201/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MADAFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.134.

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Mitre Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MADAFINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.134, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Hagonange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de LUF 1.254.600,- (un million deux cent cinquante-quatre mille six cents francs luxembourgeois) représenté par 1.020 (mille vingt) actions sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social nominal de EUR 31.100,72 (trente et un mille cent euros et soixante-douze cents) représenté par 1.020 (mille vingt) actions sans désignation de valeur nominale.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 106.439,28 (cent six mille quatre cent trente-neuf euros et vingt-huit cents) en vue de le porter de EUR 31.100,72 (trente et un mille cent euros et soixante douze cents) à EUR 137.540 (cent trente-sept mille cinq cent quarante euros) par la création de 3.491 (trois mille quatre cent quatre-vingt-onze actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au paix et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par:

- l'apport en numéraire de EUR 2.591,73 (deux mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et soixante-treize cents);

- l'apport de créances d'un montant total de EUR 103.847,55 (cent trois mille huit cent quarante-sept euros et cinquante-cinq cents).

3.- Souscription et libération des 3.491 (trois mille quatre cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles comme suit:

- Philippe Truphemus: 524
- Philippe Neyrinck: 524
- Francis Patas: 524
- Francis Brognard: 524
- Christian Madani: 347
- Jean-Pierre Maerten: 262
- Daniel Dubois: 262
- Alain Deregnacourt: 262
- Claude Tiriez: 262

4.- Suppression du capital autorisé existant.

5.- Refonte de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 137.540,- (cent trente-sept mille cinq cent quarante euros) représenté par 4.511 (quatre mille cinq cent onze) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires non convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Dans ce cas, le conseil d'administration devra statuer à l'unanimité.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante-quatre mille six cents francs luxembourgeois (1.254.600,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente et un mille cent virgule soixante-douze euros (31.100,72 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent six mille quatre cent trente-neuf virgule vingt-huit euros (106.439,28 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cent virgule soixante-douze euros (31.100,72 EUR) à cent trente-sept mille cinq cent quarante euros (137.540,- EUR), par la création de trois mille quatre cent quatre-vingt-onze (3.491) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires comme suit:

a) moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme MADAFINANCE HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux mille cinq cent quatre-vingt-onze virgule soixante-treize euros (2.591,73 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

b) moyennant renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles au montant total de cent trois mille huit cent quarante-sept virgule cinquante-cinq euros (103.847,55 EUR), existant à leur profit et à charge de la société anonyme MADAFINANCE HOLDING S.A., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION avec siège social à L-1258 Luxembourg, Domaine de Beaulieu, 32, rue J.-P. Brasseur, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
3. la créance de EUR 103.847,55 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour augmenter le capital de MADAFINANCE HOLDING S.A. pour porter celui-ci de EUR 31.100,72 à 137.540,- par l'émission de 3.491 actions sans valeur nominale (pair comptable EUR 30,49), le solde de EUR 2.591,73 étant à libérer en numéraire.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Les trois mille quatre cent quatre-vingt-onze (3.491) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires comme suit:

- a) par Monsieur Philippe Truphemus, président directeur général de société, demeurant à F-62830 Hubersent, 16, rue de Cormont, (France), à concurrence de cinq cent vingt-quatre (524) actions;
- b) par Monsieur Philippe Neyrinck, directeur technique et commercial, demeurant à F-62142 Nabringhem, route de la Robache, (France), à concurrence de cinq cent vingt-quatre (524) actions;
- c) par Monsieur Francis Patas, retraité, demeurant à F-93470 Coubron, 9, rue Clarisse Louvet, (France), à concurrence de cinq cent vingt-quatre (524) actions;
- d) par Monsieur Francis Brognard, expert comptable, demeurant à F-62520 Le Touquet, allée des Jonquilles, (France), à concurrence de cinq cent vingt-quatre (524) actions;
- e) par Monsieur Christian Madani, chef d'entreprise, demeurant à F-62142 Belle Houlefort, Hameau de la Catoue, (France), à concurrence de trois cent quarante-sept (347) actions;
- f) par Monsieur Jean-Pierre Maerten, gérant de société, demeurant à F-59830 Cysoing, 78F, chemin du Moulin, (France), à concurrence de deux cent soixante-deux (262) actions;
- g) par Monsieur Daniel Dubois, fonctionnaire, demeurant à F-62152 Neufchâtel-Hardelot, (France), à concurrence de deux cent soixante-deux (262) actions;
- h) par Monsieur Alain Deregnaucourt, prothésiste dentaire, demeurant à F-62500 Saint Omer, Angle rue de Belfort et rue de Metz, (France), à concurrence de deux cent soixante-deux (262) actions;
- i) par Monsieur Claude Tiriez, cadre, demeurant à F-62630 Longvilliers, 9, rue de Recques, (France), à concurrence de deux cent soixante-deux (262) actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé dans l'article cinq (5) des statuts.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 137.540,- (cent trente-sept mille cinq cent quarante euros) représenté par 4.511 (quatre mille cinq cent onze) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires non convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Dans ce cas, le conseil d'administration devra statuer à l'unanimité.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 4.293.749,91 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil - C. Evrard - L. Hansen - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2001, vol. 515, fol. 61, case 11. – Reçu 42.938 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2001.

J. Seckler.

(60207/231/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MADAFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 77.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2001.

J. Seckler.

(60208/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LOUSSEAU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 20.987.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2000, statuant sur les comptes de 1999, les actionnaires ont décidé de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit de ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., de Monsieur Marc Schintgen, de Madame Ingrid Hoolants et de Madame Sylvie Allen-Petit, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Eric Invernizzi, pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60200/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LUXGRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.800.

Réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2001 au siège social de la société

Sont présents:

1. Monsieur Guillaume Chatard.
2. Monsieur Franck Divine.
3. BUFFALO GRILL S.A., excusé.

Est élu comme Président du Conseil d'administration, Monsieur Guillaume Chatard.

Ordre du jour:

Nomination et pouvoirs de signature conférés à l'administrateur-délégué.

Décision

Il est ratifié que Monsieur Guillaume Chatard en sa fonction d'administrateur-délégué dispose conformément à l'article 6 des statuts de la société du pouvoir de signature individuel pour les actes de gestion journalière ainsi que de la signature co-obligatoire pour tous les autres actes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

F. Divine / G. Chatard

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60202/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MILANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.507.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
(sous seing privé) du 17 juillet 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 70.000.000,- en EUR 36.151,98 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 7.000 actions de la société et la modification des 7.000 actions de la Société en 7.000 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille cent cinquante et un virgule quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 36.151,98), représenté par sept mille (7.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

MILANO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60219/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MARFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.516.

L'an deux mille un, le vingt sept août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARFINCO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 25 novembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Colette Sadler, employée privée, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine Perrier, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2) Augmentation du capital social de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

4) Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro, au taux de change de 40.3399,- LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

5) Réintroduction d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR) par action.

6) Augmentation du capital social de MARFINCO S.A. d'un montant en espèces de 99.975,- Euro pour le porter de son montant actuel de 31.000,- Euro au montant de 130.975,- Euro par l'émission de 3.225 actions nouvelles d'une valeur nominale de 31 Euro chacune, à souscrire et à libérer par l'actionnaire majoritaire.

7) Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

8) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

9) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, de sorte que le capital de

la société sera désormais fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (99.975,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) à cent trente mille neuf cent soixante-quinze Euro (130.975,- EUR) par l'émission de trois mille deux cent vingt cinq (3.225) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces par l'actionnaire majoritaire.

Septième résolution

Les actionnaires actuels autre que l'actionnaire majoritaire ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des trois mille deux cent vingt cinq (3.225) actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes ESAIR MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, ici représentée par Madame Colette Sadler, employée privée, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée le 27 août 2001, laquelle déclare souscrire les trois mille deux cent vingt cinq (3.225) actions nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (99.975,- EUR).

Le montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (99.975,- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant. Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Huitième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1er de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à cent trente mille neuf cent soixante-quinze Euro (130.975,- EUR) représenté par quatre mille deux cent vingt cinq (4.225) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (31,- EUR) chacune.»

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (99.975,- EUR) est évalué à quatre millions trente deux mille neuf cent quatre vingt deux francs luxembourgeois (4.032.982,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Sadler, M. Putz, S. Perrier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 131S, fol. 24, case 8. – Reçu 40.330 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60212/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MARFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60213/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LUXLOGISTIC & TRANSPORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 36, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 72.978.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 mars 2001 que le siège social de la société est transféré de 23, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains à 36, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains.

Luxembourg, le 30 mars 2001.
Pour extrait conforme
SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60203/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LUXMARITIM, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.374.

Le siège social est transféré à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal auprès de l'Etude ADAM & BLESER pour la durée d'un an, renouvelable, en vertu d'un contrat de domiciliation signé le 31 août 2001.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.
Pour avis conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60204/819/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LUXOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.567.

Extrait du contrat de domiciliation concernant la société

En vertu de l'article 5 de la loi modifiée du 23 décembre 1909, l'attention est attirée sur le fait qu'un contrat de domiciliation a été conclu le 29 juin 2001 entre LUXOR HOLDINGS, S.à r.l., (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A., en tant qu'agent domiciliaire. La durée du contrat est illimitée.

Fait à Luxembourg, le 7 septembre 2001.
L'Agent domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60205/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

LUXOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.567.

Extrait des résolutions de l'Associé unique qui s'est tenu le 29 juin 2001

L'associé unique de LUXOR HOLDINGS, S.à r.l., («la société»), a décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet rétroactif au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 septembre 2001.
l'Agent domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60206/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MANFID INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.813.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 septembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société STARNET S.A. avec siège social à Viale Stefano Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60210/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MANFID INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: - 22.760,20 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60211/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MEDIAVENTURES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.699.

Le conseil d'administration de MEDIAVENTURES HOLDINGS S.A. a décidé de transférer en date du 6 septembre le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60216/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

POWER INTERACTIVE MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.972.

EXTRAIT

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2001, les Administrateurs ont adopté la résolution suivante, à l'unanimité:

«un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Daniel Valdenaire, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société POWER INTERACTIVE MULTIMEDIA S.A.»

Pour le Conseil d'Administration

POWER INTERACTIVE MULTIMEDIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60242/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MARVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 5.914.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2001

Ce 1^{er} septembre 2001, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.
L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 18.30 heures précise.
Monsieur Tim Bakker est nommé président de l'Assemblée.
Le président constate que toutes les actions sont représentés, et que l'on peut voter légalement.

Agenda:

- Démission de deux administrateurs.

Décision:

A l'unanimité des voix, la démission demandée est acceptée des administrateurs suivants:

1. VLV ACCOUNTANTS Sprl, D Lefèvrestraat 219, B-1020 Bruxelles, représentée par Peter Van Lishout, gérant,
2. AF CONSULTING & TRADING S.A., Mechelbaan 174, B-3130 Begijnendijk, représentée par Arthur Schiepers, administrateur-délégué,

et ceci à partir du 1^{er} septembre 2001, avec décharge pour les deux.

La séance est levée à 19.00 heures.

Tous les actionnaires reçoivent copie du présent rapport.

Les actionnaires qui le désirent ont l'occasion de signer le rapport.

T. Bakker / VLV ACCOUNTANTS Sprl / AF CONSULTING & TRADING N.V.

Président / P. Van Lishout / A. Schiepers

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2001, vol. 168, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(60214/745/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MARVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 5.914.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2001**Première résolution*

Sont nommés nouveaux administrateurs de la société:

- 1) Monsieur Tim Bakker, commerçant, demeurant à B-2300 Turnhout, 4, Muizenvenstraat,
- 2) Bestevear (L) Inc. Jalan Merdeka 87000 Labuan, Company n° 437174-H,
- 3) FOUR EAST LTD, Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey PO Box 175.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur-délégué et directeur de la société, Monsieur Tim Bakker, commerçant, demeurant à B-2300 Turnhout, 4, Muizenvenstraat.

Pour extrait conforme

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2001, vol. 168, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(60215/745/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

NOVA STAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: - 6.240,78 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60227/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MIKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.606.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 27 août 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / P. Bouchoms

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60217/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MIKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.606.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

(60218/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

OBLINVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 10.952.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée en date du 21 septembre 2001 à la société que la:

FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social et résilié le contrat de domiciliation avec effet immédiat.

La FIDUCIAIRE FIBETRUST a également démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

La société COSTALIN LTD et Monsieur Jürgen Fischer ont démissionné en tant qu'administrateur de la société OBLINVEST S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60228/770/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.348.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 mars 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 400, route d'Esch, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

NHS INVESTMENTS S.A.
F. Rocco
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60222/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 70.348.

Il résulte de la circulaire émise par le Conseil d'Administration de la société en date du 31 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Deuxième décision

Afin de bénéficier d'un espace plus adéquat et fonctionnel, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 septembre 2001.

NHS INVESTMENTS S.A.
F. Rocco
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60223/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

NHS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 80.364.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Deuxième résolution

Afin de bénéficier d'un espace plus adéquat et fonctionnel, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 8, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2001.

Le 21 septembre 2001.

NHS LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60224/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 35.996.

In the year two thousand one, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf, registered to the Trade Register of Luxembourg, under the number B 35.996, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, of 31st December 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5th July 1991, number 262. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 1st December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2nd August 2001 number 596.

The meeting was opened at 8.30 pm with Mr Peter Stanley Jolley, Deputy Managing Director, residing in Fingig, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Caroline Waucquez, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the par value of the shares.

2. Increase of the share capital by an amount of ten thousand four hundred and forty-eight francs (10,448.- LUF) to bring it to four hundred million ten thousand four hundred and forty-eight Luxembourg francs (400,010,448.- LUF) by a transfer from reserves and the issue of ten (10) new shares to TRYG-BALTICA A/S.

3. Effective 1st January, 2002:

3.1. Conversion of the share capital into euros

3.2. Fixing the par value per share at twenty-five EUR (25.- EUR)

3.3. exchange of the existing four hundred thousand and ten (400,010) shares representing the share capital against three hundred and ninety-six thousand six hundred and forty (396,640) shares of twenty-five euros (25.- EUR) each.

4. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«Until 1st January, 2002 the corporate capital is denominated in Luxembourg Francs and is set at four hundred million ten thousand four hundred and forty-eight Luxembourg francs (400,010,448.- LUF) represented by four hundred thousand and ten (400,010) shares,

Effective 1st January 2002 the corporate capital is denominated in euros and is set at nine million nine hundred and sixteen thousand euros (9,916,000.- EUR) divided into three hundred and ninety-six thousand six hundred and forty (396,640) shares having a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, entirely paid up.»

5. Amendment of Article 1 of the English language version of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«There exists a société anonyme under the name of NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.»

6. Amendment of the first paragraph of Article 2 of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«The registered office of the corporation is established in Luxembourg.»

7. Insertion of a fourth paragraph in Article 6 of the Articles of Association to be worded as follows:

«In the event of a vacancy occurring in the Board of Directors, the remaining directors may appoint a new director to fill such vacancy on a temporary basis. The shareholders shall take a final decision concerning such appointment at their next general meeting.»

8. Amendment of the second paragraph of Article 8 of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile or any other similar means of communication another director as his proxy. However, a director present at a meeting of the Board of Directors may represent no more than one other director by proxy.»

9. Insertion after the second paragraph of Article 8 of the Articles of Association of a new paragraph to be worded as follows:

«Members of the Board of Directors or of any committee thereof may participate in a meeting of the Board of Directors or of such committee by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting.»

10. Amendment of the first paragraph of Article 16 of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of February at 2.00 p.m.»

11. Any Other Business.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to suppress the designation of the par value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by ten thousand four hundred and forty-eight Luxembourg francs (10,448.- LUF) to bring it from its present amount of four hundred million Luxembourg francs (400,000,000.- LUF) to four hundred million ten thousand four hundred and forty-eight Luxembourg francs (400,010,448.- LUF) by a transfer from reserves and by the creation and the issue of ten (10) new shares without par value, fully paid up.

Proof of the existence of the foregoing reserves has been given to the undersigned notary by the balance sheet of the Company as of December 31, 2000.

This balance sheet will remain annexed to the present deed.

The ten (10) new shares have been allotted to the company TRYG-BALTICA A/S, having its registered office in Ballerup, Denmark.

Third resolution

The meeting decides to convert the share capital from LUF into EUR with effect 1st January 2002.

Fourth resolution

The meeting decides to fix the par value of the shares at twenty-five euros (25.- EUR) with effect 1st January 2002.

Fifth resolution

The meeting decides to exchange the existing four hundred thousand and ten (400,010) shares without par value against three hundred and ninety-six thousand six hundred and forty (396,640) shares of twenty-five euros (25.- EUR) each with effect 1st January 2002.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Article 5. First paragraph. «Until 1st January, 2002, the corporate capital is denominated in Luxembourg Francs and is set at four hundred million ten thousand four hundred and forty eight Luxembourg francs (400,010,448.- LUF) represented by four hundred thousand and ten (400,010) shares without par value.

Effective 1st January 2002, the corporate capital is denominated in Euros and is set at nine million nine hundred and sixteen thousand euros (9,916,000.- EUR) divided into three hundred and ninety-six thousand six hundred and forty (396,640) shares having a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, entirely paid up.»

Seventh resolution

The meeting decides to amend Article 1 of the English language version of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.

Eighth resolution

As the general meeting held on 21 February 2001 changed the registered address of the Company to 2A, rue Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«**Art. 2 . First paragraph.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.»

Ninth resolution

The meeting decides to insert a fourth paragraph in Article 6 of the Articles of Association to be worded as follows:

«**Art. 6. Fourth paragraph.** In the event of a vacancy occurring in the Board of Directors, the remaining directors may appoint a new director to fill such vacancy on a temporary basis. The shareholders shall take a final decision concerning such appointment at their next general meeting.»

Tenth resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of Article 8 of the Articles of Association so as to be worded as follows:

Art. 8. Second paragraph. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile or any other similar means of communication another director as his proxy. However, a director present at a meeting of the Board of Directors may represent no more than one other director by proxy.»

Eleventh resolution

The meeting decides to insert after the second paragraph of Article 8 of the Articles of Association a new paragraph to be worded as follows:

Art. 8. Third paragraph. Members of the Board of Directors or of any committee thereof may participate in a meeting of the Board of Directors or of such committee by means of conference telephone or similar communications

equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting.»

Twelfth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 16 of the Articles of Association so as to be worded as follows:

«**Art. 16. First paragraph.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of February at 2.00 p.m.»

Estimation of costs

The appearers estimate the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, at approximately 60,000.- LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 35.996, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juillet 1991, numéro 262. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 août 2001, numéro 596.

L'assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur Peter Stanley Jolley, Deputy Managing Director, demeurant à Fingig,

qui nomme comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social d'un montant de dix mille quatre cent quarante-huit francs luxembourgeois (10.448.- LUF), aux fins de le porter à quatre cent millions dix mille quatre cent quarante-huit francs luxembourgeois (400.010.448.- LUF), par incorporation de réserves et émission de dix (10) actions nouvelles à TRYG-BALTICA A/S.
3. Avec effet au 1^{er} janvier 2002:
 - 3.1 Conversion du capital social en euros.
 - 3.2 Fixation de la valeur nominale de l'action à vingt-cinq euros (25,- EUR).
 - 3.3 Echange des quatre cent mille dix (400.010) actions existantes, représentatives du capital social, contre trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante (396.640) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, lequel sera libellé comme suit:

«Jusqu'au 1^{er} janvier 2002, le capital social est libellé en francs luxembourgeois et est fixé à quatre cent millions dix mille quatre cent quarante-huit francs luxembourgeois (400.010.448.- LUF), représenté par quatre cent mille dix (400.010) actions sans désignation de la valeur nominale.

Avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social est libellé en euros et fixé à neuf millions neuf cent seize mille euros (9.916.000.- EUR), représenté par trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante (396.640) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»
5. Modification de l'article 1^{er} de la version anglaise des statuts, lequel sera libellé comme suit:

«There exists a société anonyme under the name of NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.».
6. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts, lequel sera libellé comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg».
7. Insertion d'un quatrième paragraphe dans l'article 6 des statuts, lequel sera libellé comme suit:

«En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les administrateurs restants pourront désigner un nouvel administrateur pour pourvoir ce poste vacant à titre temporaire. Les actionnaires prendront une décision définitive au sujet de cette nomination à la prochaine assemblée générale.»
8. Modification du second paragraphe de l'article 8 des statuts, lequel sera libellé comme suit:

«Tout administrateur pourra intervenir à une quelconque réunion du Conseil d'Administration, en désignant par écrit ou par facsimilé ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur présent à une réunion du Conseil d'Administration ne pourra toutefois représenter plus d'un administrateur par procuration.»

9. Insertion après le second paragraphe de l'article 8 des statuts d'un nouveau paragraphe, lequel sera libellé comme suit:

«Les membres du Conseil d'Administration ou d'un quelconque comité dudit Conseil pourront participer à une réunion du Conseil d'Administration ou d'un tel comité par voie de téléconférence ou d'équipements de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, la participation à une réunion selon le mode stipulé dans cette disposition valant présence personnelle à une telle réunion.»

10. Modification du premier paragraphe de l'article 16 des statuts, lequel sera libellé comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième mercredi du mois de février à 14.00 heures.»

11. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille quatre cent quarante-huit francs luxembourgeois (10.448,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quatre cent millions de francs luxembourgeois (400.000.000,- LUF) à quatre cent millions dix mille quatre cent quarante-huit francs luxembourgeois (400.010.448,- LUF) par incorporation de réserves et par la création et l'émission de dix (10) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La preuve de l'existence d'un tel poste réserves est apportée au notaire soussigné par le bilan de la Société au 31 décembre 2000.

Ce bilan restera annexé aux présentes.

Les dix (10) nouvelles actions sont attribuées à la Société TRYG-BALTICA A/S, ayant son siège social à Ballerup, Danemark.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer la désignation de la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (25,- EUR) avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les quatre cent mille et dix (400.010) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante (396.640) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Jusqu'au 1^{er} janvier 2002, le capital social est libellé en francs luxembourgeois et est fixé à quatre cent millions dix mille quatre cent quarante-huit francs luxembourgeois (400.010.448,- LUF), représenté par quatre cent mille dix (400.010) actions sans désignation de la valeur nominale.

Avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social est libellé en euros et fixé à neuf millions neuf cent seize mille euros (9.916.000,- EUR), représenté par trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante (396.640) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} de la version anglaise des statuts comme suit:

«There exists a société anonyme under the name of NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.»

Huitième résolution

Dans la mesure où l'assemblée générale tenue le 21 février 2001 a modifié l'adresse de la société qui est à 2A, rue Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. Quatrième alinéa.** En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les administrateurs restants pourront désigner un nouvel administrateur pour pourvoir ce poste vacant à titre temporaire. Les actionnaires prendront une décision définitive au sujet de cette nomination à la prochaine assemblée générale.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

«**Art. 8. Deuxième alinéa.** Tout administrateur pourra intervenir à une quelconque réunion du Conseil d'Administration, en désignant par écrit ou par facsimilé ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur présent à une réunion du Conseil d'Administration ne pourra toutefois représenter plus d'un administrateur par procuration.»

Onzième résolution

L'Assemblée décide d'insérer après le deuxième alinéa de l'article 8 des statuts un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

«**Art. 8. Troisième alinéa.** Les membres du Conseil d'Administration ou d'un quelconque comité dudit Conseil pourront participer à une réunion du Conseil d'Administration ou d'un tel comité par voie de téléconférence ou d'équipements de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, la participation à une réunion selon le mode stipulé dans cette disposition valant présence personnelle à une telle réunion.»

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

«**Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième mercredi du mois de février à 14.00 heures.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. St. Jolley, N. Weyrich, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 131S, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

F. Baden.

(60225/200/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 35.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

F. Baden.

(60226/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

PRISME CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4670 Differdange, 51, rue de Soleuvre.

Statuts coordonnés suivant acte du 2 août 2001, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

(60243/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

OCEAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 57.835.

—
EXTRAIT

Par décision des administrateurs de la VERICOM S.A., Commissaire aux Comptes de la société OCEAN INVEST HOLDING S.A.

- Nous déclarons par la présente la dénonciation de notre mandat de Commissaire aux Comptes de la société OCEAN INVEST HOLDING S.A., déjà notifiée aux administrateurs par lettre datée du 13 septembre 2001.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

VERICOM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60229/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

OCEAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 57.835.

—
EXTRAIT

Par décision des associés de la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.:

- Nous déclarons par la présente la dénonciation du siège, 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg de la société OCEAN INVEST HOLDING S.A., déjà notifiée aux administrateurs par lettre datée du 13 septembre 2001.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60230/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.816.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

A. Galassi / Signature

(60248/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.816.

L'assemblée générale statutaire du 15 juin 2001 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker, employée privée, L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60249/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

OTTOFORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.035.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

OTTOFORT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

un administrateur / un administrateur

(60233/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

OTTOFORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.035.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 31 août 2001*

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 17 mai 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration:

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

OTTOFORT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60234/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 juin 2001

Madame Scheifer-Gillen Romaine, Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60255/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

P.L.I. LUXEMBOURG (PREMIER LINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.519.

L'an deux mille un, le six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.L.I. LUXEMBOURG (PREMIER LINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.519, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 192 du 6 mars 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude-Charles André, administrateur de sociétés, demeurant à La Hulpe, (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à Gonderange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Ana Paula Gomes, employée privée, demeurant à Tétange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes, à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes, à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Windhof.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C.-C. André, R. Kettel, A. P. Gomes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2001, vol. 515, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2001.

J. Seckler.

(60239/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

P.L.I. LUXEMBOURG (PREMIER LINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2001.

J. Seckler.

(60240/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MOHNO PUMPEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 6.150.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg le 29 décembre 2000*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire à la liquidation décide:

- d'adopter les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, et d'approuver les comptes de liquidation tels qu'ils lui sont soumis.

- de donner décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Jacques Loesch de l'exécution de son mandat de liquidateur de la société.

- de prononcer la clôture de la liquidation et constate que la société MOHNO PUMPEN S.A. a définitivement cessé d'exister.

- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq années à l'ancien siège social, à l'adresse suivante: 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOHNO PUMPEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60220/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

MOMENTUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 81.213.

—
Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 21 septembre 2001.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60221/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

PRIVILEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 78.589.

—
Réunion du conseil d'administration tenue au siège social

Suite à une convocation donnée, par courrier recommandé, en date du 24 août 2001 par deux membres du Conseil d'administration, ledit Conseil d'administration s'est réuni.

Etaient présents:

Madame Chantal Simonet,

Monsieur André Millet,

Monsieur Jean Jacques Chapuis.

La résolution mise à l'ordre du jour, à savoir la révocation de l'administrateur-délégué de cette fonction, est soumise au vote.

Monsieur Millet, invité à voter, s'abstient.

Madame Simonet et Monsieur Chapuis votent pour la révocation.

Monsieur Millet refuse de signer.

Résolution

Monsieur André Millet, employé privé, demeurant à Luxembourg, L-1425 Luxembourg, 8, rue du Fort Dumoulin, est démis de sa fonction d'administrateur-délégué de la société, et avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.03 heures.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2001, vol. 127, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(60244/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

OOJOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 76.527.

Dénonciation d'un siège social

Le siège social de la société OOJOB, S.à r.l., au 51, boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, inscrit au R. C. de Luxembourg, section B numéro 76.527, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

M^e D. Phong

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(60231/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

ORDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.827.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
(sous seing privé) du 6 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 85.000.000,- en EUR 43.898,84 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 85 actions de la société et la modification des 85 actions de la Société en 85 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit virgule quatre-vingt-quatre Euros (EUR 43.898,84), représenté par quatre-vingt-cinq (85) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

ORDOS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60232/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

ROYAL & SunALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 63.103.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001 a pris les décisions suivantes:

Conseil d'administration

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs: M. Robert Matthews, M. Ignacio Eyries, M. Trevor Mawhinney, M. Paul Donaldson, M. Danilo Ignazzi, M. Michael Winzer et M. Ian Shirley.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été élue Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Pour ROYAL & SunALLIANCE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S. R. Fenton

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36035/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

PEINTURE COLIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue Saint Vincent.
R. C. Luxembourg B 56.359.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 321, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2001.

PEINTURE COLIBRI, S.à r.l.

(60236/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

PERPIGNAN INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.019.

Le siège social est transféré à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal auprès de l'ETUDE ADAM & BLESER pour la durée d'un an, renouvelable, en vertu d'un contrat de domiciliation signé le 31 août 2001.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Pour avis conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60237/819/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

PORTUCEL INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 39.443.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Nouveau siège social: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60241/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

QUERIDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 16 août 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 300.000.000,- en EUR 154.937,07, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 300 actions de la société et la modification des 300 actions de la Société en 300 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept virgule zéro sept euros (EUR 154.937,07), représenté par trois cents (300) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

QUERIDO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2001, vol. 558, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60245/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

REIG GLOBAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 51.652.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 11 avril 2001

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende et d'allouer le bénéfice de l'exercice, soit EUR 172,-, à l'apurement de la perte reportée.

2. L'Assemblée Générale décide:

- la réélection des Administrateurs sortants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002,
- la réélection de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

Monsieur Oriol Ribas Duró, BANCA REIG, Andorre.

Administrateurs:

Monsieur Joseph Garcia Nebot, BANCA REIG, Andorre,

Monsieur Janos Lux, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 14 septembre 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / N. Tejada

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60246/010/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

REVESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 septembre 2001.

Signature.

(60247/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

SAKKARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.758.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
(sous seing privé) du 11 septembre 2001*

1. En vertu des dispositions prévues à l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide de changer le capital social de la société de BEF 1.250.000,- en EUR 30.986,69, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la société en 1.250 sans valeur nominale.

3. L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales ».

Pour extrait sincère et conforme

SAKKARA HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60256/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

RIVERSIDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.164.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60250/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

P.T.C., PETANGE TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 72.510.

L'an deux mille un, le treize septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PETANGE TRADING COMPANY S.A., en abrégé P.T.C. S.A., (R. C. N° B 72.510), avec siège à Pétange, constituée suivant acte notarié du 4 novembre 1999, publié au Mémorial C n° 21 du 7 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Wagner, conseil fiscal, demeurant à Bergem.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Kristiaan Dierickx, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme PETANGE TRADING COMPANY S.A., en abrégé P.T.C. S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme PETANGE TRADING COMPANY S.A., en abrégé P.T.C. S.A.

Deuxième résolution

Est nommée liquidateur: la société KARKO SERVICES, S.à r.l., avec siège à Pétange, représentée par son gérant, Monsieur Kristiaan Dierickx, préqualifié.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, K. Dierickx, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Pétange, le 19 septembre 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2001, vol. 872, fol. 15, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(60238/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**ROYAL & SunALLIANCE GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 63.104.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001 a pris les décisions suivantes:

Conseil d'administration

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs: M. Robert Matthews, M. Ignacio Eyries, M. Trevor Mawhinney, M. Paul Donaldson and M. Ian Shirley.

Les actionnaires ont élu comme administrateurs: M. Danilo Ignazzi et M. Michael Winzer.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été élue Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Pour ROYAL & SunALLIANCE GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S. R. Fenton

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36035/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.524.

In the year two thousand one, on the thirtieth of August.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

XL INSURANCE LTD, with registered office at XL House, One Bermudiana Road, Hamilton HM 11 Bermuda, here represented by Mr Peter van Opstal, economic counsel, residing in Junglinster,

by virtue of a proxy given on August 30, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2 rue Hackin, incorporated by deed of the notary Lecuit prenamed on May 28, 2001, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred Euro (100.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) to twelve thousand and six hundred Euro (12,600.- EUR) by the issuing of four (4) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the four (4) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of thirty-nine million nine hundred thousand (39,900,000) shares with a par value of 1 GBP each, of XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED, a company having its registered office at 200 Aldersgate Street, London EC 1A 4JJ, United Kingdom, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, being 57 % of the aggregate share capital.

It results from a certificate of the manager of XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED, issued on August 30, 2001 that:

- XL INSURANCE LTD is the owner of 39,900,000 shares of XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED being together 57 % of the company's total share capital (hereafter «the Shares»). The remaining 30,100,000 shares of XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED being together 43 % of the company's total share capital are owned by XL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg company with registered seat in 2 rue Hackin, L-1746 Luxembourg;

- the Shares are fully paid-up;
- XL INSURANCE LTD is the entity solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the law of the United Kingdom and the articles of association of the company, the Shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares of the company, required in the United Kingdom, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- on August 30, 2001 the 39,900,000 Shares to be contributed are worth at least Euro 65,550,000, this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the here attached balance sheet of the company as per August 30, 2001.

Such certificate as well as the balance sheet, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution shall be transferred to a share premium account of the corporation.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and six hundred Euro (12,600.- EUR) represented by five hundred and four (504) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

Insofar as the contribution in kind results in XL (LUXEMBOURG), S.à r.l. holding more than 75 % (seventy-five per cent), of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, in specie 100 % (57 % + 43 %) of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF) .

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

XL INSURANCE LTD, avec siège social à XL House, One Bermudiana Road, Hamilton HM 11 Bermuda,

Ici représentée par Monsieur Peter van Opstal, conseil économique, demeurant à Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 août 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Hackin, constituée suivant acte du notaire Lecuit prénommé, en date du 28 mai 2001, en voie de publication.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent Euro (100.- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500.- EUR) à douze mille six cents Euro (12.600.- EUR) par l'émission de quatre (4) parts sociales nouvelle d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire les quatre (4) parts sociales nouvelles et les libérer totalement, moyennant l'apport en nature de trente neuf millions neuf cent mille (39.900.000) actions d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, de la société XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED dont le siège social est situé à 200 Aldersgate Street, London EC 1A 4JJ, United Kingdom, une société constituée suivant les lois anglaises, soit une participation de 57 % dans le capital social total.

Il résulte d'un certificat délivré par le gérant de XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED, émis le 30 août 2001 que:

- XL INSURANCE LTD est propriétaire de 39.900.000 actions de la société XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED, soit 57 % du capital social total (ci-après «les actions»). Les autres 30.100.000 actions de la société XL WINTERTHUR (UK) HOLDINGS LIMITED soit 43 % du capital social total, sont détenues par XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société Luxembourgeoise, avec siège social rue Hackin, 2, L-1746 Luxembourg;

- les actions apportées sont entièrement libérées;

XL INSURANCE LTD est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon les lois du Royaume-Uni et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises au Royaume-Uni, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 30 août 2001, les 39.900.000 actions à apporter ont une valeur d'au moins de EUR 65.550.000,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire daté du 30 août 2001.

Ce certificat ainsi que le bilan, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 6 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa** Le capital social est fixé à douze mille six cents Euro (12.600,- EUR) représenté par cinq cent et quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de XL (LUXEMBOURG), S.à r.l. de plus de 75%, en l'espèce 100 % (57 % + 43 %) des actions émises par une société existant dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. van Opstal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2001, vol. 131S, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60292/220/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 septembre 2001.

G. Lecuit.

(60293/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

BESTWATER INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1463 Luxemburg, 1, rue du Fort Elisabeth.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Jozef Gamon, Kaufmann, wohnhaft in D-12051 Berlin, Ringbahnstrasse 23,
handelnd in seiner Eigenschaft:- als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der Aktiengesellschaft Holding BestWater HOLDING A.G. mit Sitz
in L-1463 Luxemburg, 1, rue du Fort Elisabeth,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am heutigen Tage,

- als Bevollmächtigter von Frau Urszula Gamon geb. Schier, Hausfrau, wohnhaft in D-12051 Berlin-Neuköln, Ring-
bahnstrasse 29,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Berlin, am 9. September 2001,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar,
gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben und mit derselben einregistriert wird.Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, die Satzung einer zwischen
der vorbenannten Aktiengesellschaft Holding BestWater HOLDING A.G. und Frau Urszula Gamon zu gründenden Ak-
tiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Genannte Parteien haben die Gründung einer Aktiengesellschaft vereinbart gemäss folgender Satzung:

I. Name - Sitz - Dauer**Art. 1.** Die Gesellschaft wird gegründet gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Han-
delsgesellschaften, nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen.

Der Name der Gesellschaft ist BESTWATER INTERNATIONAL AG. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg
verlegt werden.Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die
geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen
diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nicht länger als
bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung
der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt. Die Dauer kann begrenzt werden, durch einen Beschluss der Gene-
ralversammlung der Aktionäre unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen.**II. Gesellschaftszweck****Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export, sowie der Vertrieb von Wasseraufbereitungsanlagen mit
entsprechendem Zubehör sowie die Beteiligung in jedmöglicher Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen
Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte je-
derzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft wird kein der Öffentlichkeit zugängliches Geschäftslokal unterhalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jederzeit jede
Hilfeleistung, Darlehen, Vorauszahlung oder Garantien gewähren.Sie kann alle Maßnahmen vornehmen, um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhän-
gen oder ihn fördern, und sie kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliä-
rer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder
zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.**III. Kapital - Aktien****Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,00 EUR) und ist eingeteilt in einunddrei-
ßig (31) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (1.000,00 EUR).**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme der-
jenigen, welche laut Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien können in Zertifikaten über alle oder mehrere Aktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen im Rahmen von Artikel 49-2
des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.**IV. Verwaltung****Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Aktio-
näre sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mit-
glieder können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Die Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein
Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats
einen vorläufigen Nachfolger bestellen, dessen Bestellung durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen
ist.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Transaktionen durchzuführen und alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen, der in den Generalversammlungen den Vorsitz führt und der in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftritt.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem ältesten anwesenden Mitglied des Verwaltungsrats übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann sich durch ein anderes Mitglied vertreten lassen.

Die Vollmacht zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch, durch Telefax oder E-mail erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telefax oder E-mail erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Gesellschaft wird generell durch die Kollektivunterschrift von wenigstens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann jedoch einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Vertretung der Gesellschaft betreffend die tägliche Geschäftsführung ganz oder teilweise übertragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten an Verwaltungsratsmitglieder bedarf jedoch einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung.

V. Überwachung

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre sein müssen und für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden. Sie können von der Generalversammlung beliebig abberufen werden. Ihre Wiederwahl ist möglich.

VI. Geschäftsjahr

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

VII. Generalversammlung

Art. 9. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 2. Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet diese am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden vom Verwaltungsrat einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn einer oder mehrere Anteilseigner, die Einberufung einer solchen Versammlung fordern, die mittelbar oder gemeinsam mindestens 25 % des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verlangen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu sein, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht und es sich nicht um eine stimmrechtslose Aktie handelt.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verfahrensregeln.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung der Kommissare beziehungsweise des Kommissars der Gesellschaft auszus zahlen.

Art. 13. Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

Art. 14. Die Gesellschaft wird alle Gewinne, welche nicht zur Bildung der gesetzlichen Reserve benötigt werden, an alle Aktionäre ausschütten, es sei denn, die Generalversammlung nähme einen andersartigen Beschluss.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die vorgenannten Parteien, vertreten wie eingangs erwähnt, haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1. - Die Aktiengesellschaft Holding BWI HOLDING A.G. mit Sitz in Luxemburg, dreißig Aktien	30
2. - Frau Urszula Gamon geb. Schier, Hausfrau, wohnhaft in D-12051 Berlin-Neuköln, Ringbahnstrasse 29, eine Aktie	1
Total der Aktien.	31

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,00 EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2001.
- 2.- Die jährliche Generalversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2002 statt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung des Kapitals

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren schätzen die Parteien das Kapital von 31.000,00 EUR auf LUF 1.250.537 (Kurs vom 01.01.1999 1 EUR=40,3399 LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 60.000 LUF zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1463 Luxemburg, 1, rue du Fort Elisabeth.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
3. Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Herr Jozef Gamon, vorbenannt,
 - b) Frau Urszula Gamon geb. Schier, vorbenannt,
 - c) Herr Reiner Gamon, Rentner, wohnhaft in D-12051 Berlin-Neuköln, Ringbahnstrasse 29.

Es wird zum Kommissar ernannt: Die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A., mit Sitz in 2, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 75.829.

4. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, eines oder mehrere seiner Mitglieder zu Delegierten des Verwaltungsrates mit Einzelzeichnungsberechtigung zu ernennen und mit der täglichen Geschäftsführung und diesbezüglicher Vertretung zu beauftragen.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2007.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Gamon, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 131S, fol. 55, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 19. September 2001.

P. Decker.

(60300/206/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2001.

BESTWATER INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1463 Luxemburg, 1, rue du Fort Elisabeth.

Verwaltungsratssitzung

Im Jahre zweitausendeins, den zehnten September.

Versammelten sich die Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft BESTWATER A.G. mit Sitz in L-1463 Luxemburg, 1, rue du Fort Elisabeth,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich am heutigen Tage, nämlich:

- Herr Joseph Gamon, Kaufmann, wohnhaft in D-12051 Berlin, Ringbahnstrasse 23,
- Frau Ursula Gamon geb. Schier, Hausfrau, wohnhaft in D-12051 Berlin-Neuköln, Ringbahnstrasse 29,
- Herr Reiner Gamon, Rentner, wohnhaft in D-12051 Berlin-Neuköln, Ringbahnstrasse 29.

Nachdem die Mitglieder des Verwaltungsrates sich als rechtsgültig einberufen erklärten, haben sie einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Im Einverständnis der Generalversammlung wird Herr Joseph Gamon, vorbenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt und ihm wird die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft im gegenüber Dritten im Rahmen dieser Geschäftsführung übertragen.

Gezeichnet: J. Gamon, U. Gamon, R. Gamon.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2001, vol. 131S, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60301/206/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2001.

CALUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den dreizehnten September,
Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Simon Skrlj, Geschäftsmann, wohnhaft in Vrhpolje 1, SI-5271 Vipava, Slowenien,
- 2) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes EUROPEAN CORPORATE SERVICES S.A., mit Sitz in L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg,

hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Marc Rauchs, Conseiller Economique, wohnhaft zu Bertrange,
- Herr Frank Engel, Jurist, wohnhaft zu Diekirch,

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden anonymen Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung CALUX HOLDING S.A., wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Luxemburger Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzende, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und des Artikel 209 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften abwickeln.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertzwanzigtausend (120.000,- EUR) Euro eingeteilt in einhundertzwanzig (120) Aktien zu je eintausend (1.000,- EUR) Euro pro Aktie.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diese fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, fernschriftlich, per Fax oder e-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder e-mail erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet, oder, für die tägliche Geschäftsführung, durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Mai um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort gelegen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2003 statt.
- 3) Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden durch die anschliessend abgehaltene Gesellschafterversammlung ernannt.
- 4) In Abweichung von Artikel 5 der Satzung wird der erste Präsident des Verwaltungsrates durch die anschliessend abgehaltene Gesellschafterversammlung ernannt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) Herr Simon Skrlj, vorgenannt einhundertneunzehn Aktien	119
2) Die Gesellschaft EUROPEAN CORPORATE SERVICES S.A., vorgenannt, eine Aktie	1
Total: einhundertzwanzig Aktien	120

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhundertzwanzigtausend (120.000,- EUR) Euro wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Abschätzung

Zwecks Einregistrierung wird das Gesellschaftskapital auf vier Millionen achthundertvierzigtausendsechshundertachtzig (4.840.680,- LUF) Luxemburger Franken geschätzt.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhundertzweitausend (102.000,- LUF) Luxemburger Franken.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2. Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates, werden ernannt:

a) Herr Simon Skrlj, Geschäftsmann, wohnhaft in Vrhpolje, Slowenien,

b) Herr Christian Greiveldinger, Privatbeamter, wohnhaft zu L-4480 Belvaux, 31, chemin Rouge,

c) Die Gesellschaft luxemburgischen Rechtes CONSOMMATIONS, S.à r.l., mit Sitz in L-1831 Luxemburg, 145, rue de la Tour Jacob.

Zum Präsidenten des Verwaltungsrates wird Herr Simon Skrlj, vorgeannt, ernannt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft luxemburgischen Rechtes EUROPEAN CORPORATE SERVICES S.A., mit Sitz in L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung die im Jahre 2007 (zweitausendundsieben) abgehalten wird.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxemburg.

6. Die Hauptversammlung genehmigt die Übertragung der laufenden Geschäftsführung sowie diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Skrlj, M. Rauchs, F. Engel, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 2001, vol. 513, fol. 61, case 1. – Reçu 48.408 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 21. September 2001.

J. Gloden.

(60302/213/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2001.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7425 Lintgen, 1, rue Kasselt.

R. C. Luxembourg B 4.749.

L'an deux mille, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.K. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue, R. C. Diekirch section B numéro 4.749, constituée suivant acte reçu le 7 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 508 du 10 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Libération totale du capital social de la société.

2. Transfert du siège social de la société de Clervaux à Lintgen et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3. Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate que la société a été constituée au capital de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, libérées actuellement à concurrence de 40% (quarante pour cent), à savoir: pour un montant de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois).

L'assemblée constate que les actionnaires ont procédé en date de ce jour au versement de LUF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) sur la valeur nominale, de sorte que les 125 (cent vingt-cinq) actions prémen-

tionnées sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif à partir du 7 octobre 1999, le siège social de la société de Clervaux à Lintgen et de modifier par conséquent le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Lintgen.».

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à: L-7425 Lintgen, 1, rue Kasselt.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission du commissaire aux comptes: la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25, Greystone Manor (USA).

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée EUROPEAN AUDIT, ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 122S, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(60306/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2001.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7425 Lintgen, 1, rue Kasselt.

R. C. Luxembourg B 4.749.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(60307/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2001.

ROYAL & SunALLIANCE INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 75.774.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001 a pris les décisions suivantes:

Conseil d'administration

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs: M. Robert Matthews, M. Ignacio Eyries, M. Trevor Mawhinney, M. Paul Donaldson, M. Danilo Ignazzi, M. Michael Winzer et M. Ian Shirley.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été élue Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2001.

Pour ROYAL & SunALLIANCE INSTITUTIONAL MANAGEMENT PORTFOLIO

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S. R. Fenton

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 558, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36035/043/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

ROMANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 64.299.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Signature.

(60251/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

SASCH I.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.062.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 avril 2001

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Viscomi Annibale est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

SASCH I.P. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60257/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4545 Differdange, 1A, rue Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 42.636.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2001, vol. 321, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 25 septembre 2001.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l.

(60258/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 22.040.

L'an deux mille un, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Moncef Ben Haj Salem, informaticien, époux de Liliane Thibodeaux, demeurant à L-8249 Mamer, 42, rue Mameranus.

Propriétaire de vingt-quatre (24) parts sociales de SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION, S.à r.l., ci-après désignée;

2.- Liliane Thibodeaux, employée privée, épouse de Moncef Ben Haj Salem demeurant à L-8249 Mamer, 42, rue Mameranus.

Propriétaire d'une (1) part sociale de SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION, S.à r.l., ci-après désignée;

3.- COSYSSE S.A. de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, ici représentée par Thierry Triboulot, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Propriétaire de quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION, S.à r.l., de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, constituée suivant acte Jacqueline Hansen-Peffer de Capellen du 10 octobre 1984, publié au Mémorial C, Numéro 307 du 13 novembre 1984, modifiée suivant acte Jacqueline Hansen-Peffer de Capellen du 11 décembre 1989, publié au dit Mémorial, Numéro 245 du 20 juillet 1990, modifiée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 31 décembre 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 159 du 21 février 2000, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 31 janvier 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 337 du 11 mai 2000, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 23 mai 2001, non encore publié au dit Mémorial.

D'abord:

Moncef Ben Haj Salem déclare céder à COSYSSE S.A., représenté comme ci-avant, vingt-quatre (24) parts de la société pour le prix de cent quatre-vingt-douze mille euros (192.000,- EUR), et Liliane Thibodeaux déclare céder à COSYSSE S.A., une (1) part de la société pour le prix de huit mille euros (8.000,- EUR).

Ces prix sont payables suivant des modalités convenues entre parties dans une correspondance à part.

La cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

À ce sujet, la cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme les cédants confirment que les parts cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Ensuite, l'associée unique COSYSSE S.A., se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et prend, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle donne son agrément en ce qui concerne ces cessions de parts et dispense les cessionnaires de les notifier à la Société.

Deuxième résolution

Suite à la susdite cession de parts ainsi qu'à une résolution d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 19 juin 2001, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq (25,-) euros chacune, souscrites par l'associé unique COSYSSE S.A. de L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ben Haj Salem, L. Thibodeaux, T. Triboulot, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2001, vol. 861, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 septembre 2001.

F. Molitor.

(60268/223/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

**SISEG, SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICE ET DE GESTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 22.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

(60269/223/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2001.